

Date de la convocation : 28 novembre 2019
Date de l'affichage en Mairie : 28 novembre
2019

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

Présents :

DESANY Jocelyn, ROUSSEAU Sylvie, TORTET Brigitte, TCHOKAKLIAN Edouard, CRUMIERE Laurent, BREYNAT Philippe, SORBE Virginie, CAMPOUS Michel, CHARRASSE Nicole, DEFAIVRE Claude, REISER Elke, BEAUFORT Isabel, COUCHON Laurence, DARNOUX Roland, TABOYAN Aline

Pouvoirs :

CHAPUIS Gérard donne pouvoir à COULMONT Hervé
BALLEST Serge donne pouvoir à COUCHON Laurence

Absente :

BERTRAND Gisèle
DEFAIVRE Claude est nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1 – Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2019 –
Approbation

TRAVAUX – AMENAGEMENT

2 - Travaux aménagement Carrefour route de Jaulan / RD 379 – Attribution marché
3 – Mise en place d'une étude de faisabilité relative à la création d'un cabinet médical –
Avis

INTERCOMMUNALITE

4 – Adhésion de communes au Syndicat d'Eau potable Crussol Pays de Vernoux –
Approbation

FINANCES

5 – Convention de financement année 2020 avec l'association « La Maison des Castors »
pour établissement d'accueil du jeune enfant « La Maison des Castors » - Autorisation
signature
6 – Demande de subventions Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour travaux
d'aménagement ancienne gare
7 – Décision modificative n°3 budget général de l'exercice - Approbation
8 – Versement d'une subvention à la Maison d'Assistantes Maternelles – Approbation
9 – Accompagnement financier pour sortie scolaire au SYTRAD classe de l'école
primaire – Approbation
10 – Modification délibération relative à l'autorisation de mandats spéciaux pour
participation au Congrès des Maires année 2019 du 23 septembre 2019 – Approbation

AFFAIRES GENERALES

11 – Modification date du marché communal hebdomadaire – Approbation

PERSONNEL COMMUNAL

12 – Modification délibération du 23 septembre 2019 relative au régime indemnitaire agents communaux – Approbation

13 - Modification tableau des effectifs communaux – Approbation

ACQUISITION – PATRIMOINE – DOMANIALITE

14 – Acquisition parcelles ZE 477, 479, 493, 494 et 497 propriété famille DI MEGLIO – Approbation

DIVERS

15 – Soutien financier à la commune du Teil suite à la catastrophe naturelle du 11 novembre 2019 pour accompagnement citoyens sinistrés – Approbation

16 – Modification ordre du jour du conseil municipal par rajout d'une délibération – Approbation

17 – Versement d'une subvention de fonctionnement auprès de l'association « Les Trétares » - Approbation

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à respecter une minute de silence en la mémoire des treize soldats français décédés le 25 novembre 2019 dans le cadre d'une opération militaire au Mali

2019 –0412- 01

Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019 - Approbation procès-verbal

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 02

**Attribution marché aménagement carrefour Route de Jaulan / RD 379 -
Approbation**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a engagé une procédure d'appel d'offres pour l'aménagement du carrefour entre la route de Jaulan et la RD 379

Il donne lecture au conseil municipal du rapport d'analyse des offres présentée par les services du Conseil Départemental qui assure la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération.

Conformément au rapport d'analyse précité, il propose de retenir l'offre de l'entreprise E 26 – 26800 PORTES LES VALENCE - pour un montant de 140 567.10 €uros HT

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ATTRIBUE le marché relatif à l'aménagement du carrefour entre la route de Jaulan et la RD 379 à l'entreprise E 26 – 26800 PORTES LES VALENCE - pour un montant de 140 567.10 €uros HT

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 03

**Mise en place d'une étude de faisabilité relative à la modification d'un cabinet
médical - Avis**

Dans le cadre de la carence de médecin à venir sur notre territoire communal, le Maire a engagé une réflexion depuis plusieurs mois associant les différents professionnels de santé de la commune, et des professionnels non encore installés.

Le résultat de ces travaux a permis d'aboutir à un consensus sur la poursuite de la réflexion en portant une attention particulière à la définition des locaux actuels.

Dans cet objectif, il est envisagé que la collectivité engage une mission de maîtrise d'œuvre destinée à travailler d'une part à la vision d'un cabinet adapté aux nouveaux enjeux de la profession et d'autre part de se donner les moyens d'une nouvelle attractivité facilitant l'accueil de nouveaux médecins.

Au vu de cette situation qui revêt un intérêt général et important pour la continuité de l'offre de soins des habitants de Soyons, le Maire propose d'engager une étude sur l'actuel cabinet médical en propriété privé de l'actuel médecin.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour engager une étude sur l'actuel cabinet médical en propriété privé de l'actuel médecin.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 04

Adhésion de communes au Syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux

Par délibération du conseil municipal réuni le 17 octobre 2019, la commune de Beauchastel demande à intégrer le Syndicat d'eau Potable Crussol-Pays de Vernoux.

Par délibération du conseil municipal réuni le 25 septembre 2019, la commune de Saint-Fortunat sur Eyrieux demande à intégrer le Syndicat d'eau Potable Crussol-Pays de Vernoux.

Par délibération du conseil municipal réuni le 07 octobre 2019, la commune de Saint-Vincent de Dufort demande à intégrer le Syndicat d'eau Potable Crussol-Pays de Vernoux.

Par délibération du conseil municipal réuni le 17 octobre 2019, la commune de La Voulte sur Rhône demande à intégrer le Syndicat d'eau Potable Crussol-Pays de Vernoux.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
Vu l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant le régime juridique des syndicats mixtes,
Vu l'article L 5211-18 du CGCT relatif aux conditions d'admission de nouveaux membres dans les établissements publics de coopération intercommunale,
Vu la délibération du conseil municipal de Beauchastel du 17 octobre 2019 portant demande d'adhésion au Syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Fortunat sur Eyrieux du 25 septembre 2019 portant demande d'adhésion au Syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Vincent de Dufort du 07 octobre 2019 portant demande d'adhésion au Syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux,

Vu la délibération du conseil municipal de Voulte sur Rhône du 17 octobre 2019 portant demande d'adhésion au Syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux,

Vu l'avis favorable du Comité syndical extraordinaire réuni le 29 octobre 2019,

Vu les délibérations N°23/2019, 24/2019, 26/2019 et 25/2019 d'adhésion des Communes de Beauchastel, Saint-Fortunat sur Eyrieux, Saint-Vincent de Dufort et La Voulte sur Rhône au Syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux approuvées au Comité syndical extraordinaire du 29 Octobre

DONNE SON ACCORD pour l'admission des communes de Beauchastel, Saint-Fortunat sur Eyrieux, Saint-Vincent de Dufort, La Voulte sur Rhône comme membres du syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux

DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Ardèche, sous réserve de l'accord des collectivités membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiées requises par l'article L 5211-5 du CGCT, d'étendre le périmètre du syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux au territoire des communes de Beauchastel, Saint-Fortunat sur Eyrieux, Saint-Vincent de Dufort, La Voulte sur Rhône et d'entériner la modification statutaire correspondante, avec **effet au 31 décembre 2019** dans un soucis de bonne gestion financière et comptable.

CHARGE Monsieur le Président du syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux de toutes les suites à donner pour mener à bien cette procédure d'admission

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 05

**Convention de financement année 2020 avec l'association « La Maison des Castors » pour établissement d'accueil du jeune enfant « La Maison des Castors »
- Autorisation signature**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la signature d'une convention avec l'association « La Maison des Castors » pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « La Maison des Castors », située à Charmes-sur-Rhône.

Cette convention signée pour l'année 2020 et qui concerne également les communes de Saint-Georges les Bains et Charmes-sur-Rhône, fixe notamment la participation financière de la collectivité qui s'établira, conformément à l'article 5, à hauteur de 21 997.50 Euros. Cette somme sera inscrite au budget général primitif de l'exercice 2020, au chapitre et article correspondant.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le projet de convention ainsi présenté,**

AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association « La Maison des Castors » au titre de l'année 2020 pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « La Maison des Castors », située à Charmes-sur-Rhône.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 06

**Demande de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
Autorisation signature**

Monsieur le maire rappelle que la collectivité a engagé les travaux d'aménagement du bâtiment de l'ancienne gare en gîte halte d'étapes.

Il rappelle que la collectivité bénéficie déjà d'une subvention de 75 000 Euros du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes accordée en 2013 dans le cadre du contrat dit « CDRA », sur un montant de travaux éligibles à l'époque de 250 000 Euros Hors Taxes.

Au regard de l'évolution importante des caractéristiques de ce projet, notamment sur des enjeux financiers plus importants de l'ordre de 800 000 euros Hors Taxes, et de son intérêt qui dépasse le simple cadre communal, Monsieur le Maire propose de solliciter une nouvelle demande de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour ce projet.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une nouvelle demande de subventions pour les travaux d'aménagement du bâtiment de l'ancienne gare en gîte halte d'étapes.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 07

Décision modificative n°3 budget général de l'exercice - Approbation

Monsieur le maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une décision modificative n°3 au budget général de l'exercice 2019

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°3 au budget général de l'exercice avec ouverture et virement de crédits comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Opération 16 bâtiments communaux :

C / 2135 : + 30 000 Euros

Opération 35 : aménagement bâtiment ancienne gare

C / 21318 : - 30 000 Euros

Opération 37 Aménagement Jaulan

C / 2152 : + 150 000 Euros

Opération 43 (nouvelle opération) étude création cabinet médical

C / 2031 : + 7 000 Euros

Opération 34 : entrée nord

C / 2152 : - 107 000 Euros

Opération 11 : matériel roulants

C /2182 : matériel de transports : - 40 000 Euros

Opération 42 : aire de campings car

C / 2031 : - 10 000 Euros

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 11

C / 6042 : + 5 000 Euros

C / 6226 : + 10 000 Euros

C / 60612 : + 15 000 Euros

Chapitre 12

C/ 6411 : - 10 000 €uros
C / 6413 : - 10 000 €uros
Chapitre 22 :
C /022 - 10 000 €uros

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 08

**Versement d'une subvention à la structure « Maison d'Assistants Maternelles » -
Approbation**

Monsieur le maire rappelle qu'une nouvelle structure, la « Maison d'Assistants Maternelles », est en service sur le territoire communal depuis août 2019.

Cette structure a sollicité une subvention de fonctionnement auprès de la commune de Soyons et du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Il informe que celui-ci lie une éventuelle participation financière à un accompagnement de la commune de Soyons d'un même montant, à savoir 500 €uros par assistante maternelle, soit 1000 euros au total ; Il précise également que la subvention du Conseil Départemental ne peut intervenir que 6 mois après le début de l'activité

Au vu des éléments susmentionnés, Monsieur le Maire propose d'acter le versement auprès de la structure « Maison d'Assistants Maternelles », d'une subvention d'un montant de 1000 €uros sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Versement d'un montant identique par le Conseil Départemental de l'Ardèche
- Versement au bout de 6 mois d'activités de la structure

Cette subvention devra donc être inscrite au budget général de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le dossier de demande de subvention présenté par la structure la « Maison d'Assistants Maternelles », en service sur le territoire communal depuis août 2019.

Considérant que l'objet de la demande de subvention correspond à un besoin des habitants et représente une réelle utilité pour la Commune,

Considérant que la demande de subvention entre dans les capacités financières de la Commune,

Considérant que la demande de subvention n'a pas de but à caractère politique, religieux ou à usage de financement d'organisations dépourvues de légitimité,

APPROUVE le versement d'une subvention auprès de la structure « Maison d'Assistants Maternelles », d'un montant de 1000 €uros sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Versement d'un montant identique par le Conseil Départemental de l'Ardèche
- Versement au bout de 6 mois d'activités de la structure

DIT que le montant correspondant sera mandaté sur le budget général 2020 au chapitre et article s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 09

Prise en charge des frais de transport visite SYTRAD classe école - Approbation

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'une classe de l'école primaire de l'école publique va visiter en février 2020 les locaux du SYTRAD.

Il propose de soutenir et d'accompagner cette initiative en prenant en charge les frais de transport liés à cette visite.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la prise en charge des frais de transport liés à la visite des locaux du SYTRAD d'une classe de l'école primaire de l'école publique en février 2020

DIT que les frais de transports seront directement acquittés auprès du prestataire

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 10

Modification délibération relative à l'autorisation de mandats spéciaux pour participation au Congrès des Maires année 2019 du 23 septembre 2019 – Approbation

Monsieur le Maire explique que la délibération prise par le Conseil Municipal le 23 septembre 2019 relative à l'autorisation de mandats spéciaux pour la participation au Congrès des Maires 2019 indiquait que, comme chaque année, les frais d'hôtel des participants seraient pris en charge directement par la collectivité.

Hors il s'avère que l'avance des frais d'hôtel a été effectué par les participants. Il convient donc de modifier la délibération susmentionnée pour permettre leur remboursement auprès de ceux-ci.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la modification de la délibération prise par le Conseil Municipal le 23 septembre 2019 relative à l'autorisation de mandats spéciaux pour la participation au Congrès des Maires 2019

DIT que les frais d'hôtel seront directement remboursés auprès des participants

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 11

Modification date et lieu marché hebdomadaire communal – Approbation

Monsieur le Maire explique que par délibération du 25 mars 2019, le Conseil Municipal avait décidé de créer un marché hebdomadaire fixé sur la place Spinadesco tous les jeudis matin.

Pour des raisons économiques et de fréquentation et à titre expérimental, le jour et le lieu d'organisation du marché hebdomadaire ont été modifiés. Celui-ci est désormais organisé le mercredi en fin d'après-midi sur la Place Luigi Mazzoni devant la Salle des Fêtes.

Il convient au regard du constat satisfaisant de ces modifications, à la fois pour les habitants et les commerçants, que le conseil municipal se positionne pour acter celles-ci.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de fixer le marché hebdomadaire communal le mercredi en fin d'après-midi sur la Place Luigi Mazzoni devant la Salle des Fêtes

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 12

Modification délibération du 23 septembre 2019 relative au régime indemnitaire agents communaux – Approbation

Monsieur le Maire explique que par délibération du 25 mars 2019, le Conseil Municipal a fixé la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire des agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2020.

La délibération a fait l'objet d'une observation de la part des services Préfectoraux sur un point précis. Ils indiquent Sur la base du principe de parité avec les agents de la fonction publique d'Etat et en l'absence de dispositions réglementaires pour ces derniers pour ces derniers, l'IFSE et le CIA ne peuvent être maintenus en cas de congé longue durée, grave maladie ou longue maladie

Monsieur le Maire propose à la lecture de cette observation de modifier la délibération susmentionnée en suivant les recommandations des services préfectoraux afin qu'elle soit conforme à la réglementation sur le point évoqué

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

MODIFIE comme suit l'article 4 de la délibération du 23 septembre 2019 relative au régime indemnitaire des agents communaux :

**ARTICLE 4 : MODULATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU FAIT DES
ABSENCES**

En cas de congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie

- L'IFSE et le CIA ne sont pas maintenus

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 –0412- 13

Modification tableau des effectifs communaux – Approbation

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit :

Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er janvier 2020

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du tableau des effectifs communaux comme suit :

Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er janvier 2020

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 –0412- 14

Acquisition parcelles cadastrées ZE 477, 479, 493, 494 et 497 – Approbation

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles cadastrées ZE 477, 479, 493, 494 et 497 propriété de la famille DI MEGLIO.

Il rappelle que ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre du projet de construction d'un nouveau musée, qui serait potentiellement porté par la Communauté de Communes Rhône-Crussol au regard du transfert de compétences.

Il propose d'acquérir l'ensemble de ces parcelles pour un montant total de 255 000 euros.

L'estimation de la valeur des biens étant supérieure à 75 000 euros, un avis obligatoire a été sollicité auprès du service FRANCE DOMAINE. Celui-ci a établi un avis sur la valeur vénale en date du 16 octobre 2019 d'un montant de 230 000 euros.

Il rappelle que des pourparlers avaient été engagés avec le propriétaire qui souhaitait initialement vendre ses biens pour un montant de 295 000 euros.

Un accord de principe a été arrêté entre les deux parties pour un montant de 255 000 euros

Ce montant est supérieur à la valeur vénale établie par le service FRANCE DOMAINE. Néanmoins, il paraît cohérent et largement justifiable, au regard du fait que les parcelles concernées sont situées en zone constructible du Plan Local d'Urbanisme mais également au vu du fait qu'elles bénéficient d'un positionnement intéressant à proximité du centre village, dans un quartier résidentiel et sont facilement accessibles.

Par ailleurs, le prix d'acquisition serait ainsi très légèrement supérieur à 90 €uros / m², et resterait ainsi bien inférieur au montant habituellement fixé pour ce type de parcelles, à savoir entre 150 et 180 euros le m².

Au vu des éléments susmentionnés, Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles pour un montant de 255 000 euros.

Il est prévu de réaliser celles-ci en deux temps. Une signature d'un compromis de vente courant décembre 2019 et la signature de l'acte définitif en avril 2020, avec une budgétisation de la dépense au budget primitif de l'année 2020.

Il rappelle qu'un prêt d'un montant de 255 000 €uros destiné à permettre de financer cette opération a été décidé lors du dernier conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées ZE 477, 479, 493, 494 et 497 propriété de la famille DI MEGLIO pour un montant total de 255 000 €uros

DIT que ces acquisitions feront l'objet d'un compromis de vente devant Notaire courant décembre 2019 et que l'acte définitif de vente sera passé en avril 2020

RAPPELLE que l'ensemble des frais d'acte resteront à la charge de la collectivité

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 –0412- 15

Soutien financier à la commune du Teil suite à la catastrophe naturelle du 11 novembre 2019 pour accompagnement citoyens sinistrés – Approbation

Monsieur le Maire expose :

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Monsieur le Maire a pris l'attache de Monsieur PEVERELLI, Maire de la commune. A la vue des échanges, et de la situation particulièrement difficile évoquée par celui-ci, il lui paraît important, dans une logique de soutien et de solidarité, de proposer que la commune apporte un accompagnement financier.

Dans la continuité des échanges de la réunion préparatoire, les élus s'accordent à l'unanimité sur le principe du versement d'une subvention à hauteur de 2 €uros par habitant (2269 habitants), soit 4538 €uros

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment son article L2121-29,
Entendu le rapport de présentation,
Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan
national de solidarité en faveur de la commune du TEIL,**

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 4538 €uros à la commune du Teil

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 16

Modification ordre du jour du Conseil Municipal – Approbation

Monsieur Le Maire propose de modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal par rajout d'une nouvelle délibération :

Une délibération relative à une demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association LES TRETARES

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la modification de l'ordre du jour du Conseil Municipal par rajout d'une nouvelle délibération :

Monsieur Le Maire propose de modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal par rajout d'une nouvelle délibération :

Une délibération relative à une demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association LES TRETARES

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0412- 17

**Versement subvention de fonctionnement association « Les Trétares » –
Approbation**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 25 mars 2019 relative aux versements de subventions aux associations au titre de l'année 2019, le Conseil Municipal avait décidé que le versement de fonctionnement de 2000 € sollicitée par l'association soyonnaise « Les Trétares » serait actée lors d'une séance ultérieure lorsque les éléments financiers et/ou organisationnels de celle-ci seraient totalement arrêtés.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal les éléments ci-avant indiqués, notamment ceux relatifs au nombre d'enfants participant aux activités de cette association, et propose en conséquence de procéder au versement de cette subvention pour un montant de 2000 €.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le dossier de demande de subvention présenté par
l'association soyonnaise « Les Trétares »
Considérant que l'objet de la demande de subvention
correspond à un besoin des habitants et représente une réelle
utilité pour la Commune,
Considérant que la demande de subvention entre dans les
capacités financières de la Commune,
Considérant que la demande de subvention n'a pas de but à
caractère politique, religieux ou à usage de financement
d'organisations dépourvues de légitimité,**

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement auprès de l'association « Les Trétares » d'un montant de 2000 €

DIT que le montant correspondant sera mandaté sur le budget général 2019 au chapitre et article s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'article 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
26/09/2019	Mandat n° 926	APAVE	440,80	21318	35	Mission coordination aménagement ancienne gare
09/10/2019	Mandat n° 948	APAVE	560,00	21318	35	Mission coordination aménagement ancienne gare
09/10/2019	Mandat n° 949	OBOUSSIER	12 247,40	21318	35	Lot n° 1 Situation n°1 marché aménagement ancienne gare
09/10/2019	Mandat n° 951	OBOUSSIER	644,60	21318	35	Lot n° 1 Situation n°1 marché aménagement ancienne gare RG
15/10/2019	Mandat n° 952	VALENTE	2 250,00	2121	34	Situation n° 2 aménagement paysager entrée Nord
15/10/2019	Mandat n° 953	OBOUSSIER	2 178,82	21318	35	Lot n° 2 Situation n°2 marché aménagement ancienne gare
15/10/2019	Mandat n°954	OBOUSSIER	114,68	21318	35	Lot n°2 Situation n°2 marché aménagement ancienne gare RG
15/10/2019	Mandat n° 955	OBOUSSIER	2 434,06	21318	35	Lot n° 2 Situation n°1 marché aménagement ancienne gare
15/10/2019	Mandat n°956	OBOUSSIER	128,11	21318	35	Lot n° 2 Situation n°1 marché aménagement ancienne gare RG
15/10/2019	Mandat n°957	ARDECHE SIGNALISATION	440,00	21578	10	Panneaux voisins vigilants
24/10/2019	Engagement n° 2454	MURIEL RICHARD	1 441,00	2111	90	Régularisation foncière voirie communale Impasse Cornaire et Chemin des mulets
25/10/2019	Mandat n° 1046	DEMATIS	765,00	2151	37	Pack e-marché aménagement carrefour Jaulan
25/10/2019	Mandat n° 1047	DAUPHINE MEDIA	398,80	2152	37	Annonces légales aménagement carrefour Jaulan
29/10/2019	Engagement n° 2464	SERITECHNIC	327,00	21578	10	Plaques salles communales
07/11/2019	Engagement n° 2468	AVIVA	3 319,30	2135	16	Cuisine logement communal n°2
12/11/2019	Mandat n° 1067	AIM	468,69	21312	31	Chauffe eau école
12/11/2019	Mandat n° 1068	DRAPEAUX UNIC	105,00	2184	10	Ecusson + drapeaux salle du conseil
20/11/2019	Mandat n° 1112	SECURITE VOL FEU	19 300,30	2188	36	Situation n° 1 vidéoprotection
22/11/2019	Mandat n° 1132	SARL ZELIHA	1 380,00	6156	16	Création d'une fenêtre dans la cuisine de la cantine
22/11/2019	Engagement n° 2472	AIM	1 970,92	2135	16	Radiateurs presbytère
25/11/2019	Mandat n° 1133	SDE 07	5 828,89	2041582	20	Extension éclairage public divers quartiers
25/11/2019	Mandat n°1134	APAVE	364,00	21318	35	Mission coordination aménagement ancienne gare
25/11/2019	Mandat n° 1135	CHANGEAS	458,03	2135	16	Carrelage logement communal n°2
25/11/2019	Mandat n° 1136	ARDECHE SIGNALISATION	165,00	21578	10	Panneaux voisins vigilants
25/11/2019	Mandat n° 1137	C DISCOUNT	66,67	2183	31	Ecarn de projection école maternelle
		C DISCOUNT	408,32	2184	31	Lave linge école maternelle
25/11/2019	Mandat n° 1138	C DISCOUNT	315,00	2184	10	Frigo Mairie
		C DISCOUNT	299,09	2184	31	Projecteur + écran école maternelle
		SNT2	416,58	2188	10	Caméra Mairie
25/11/2019	Mandat n°1139	SAS BONNEPAR	369,00	2188	10	Sèche main cantine

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
30/09/2019	Mandat n° 935	La Picholine	2 000,00	6257		Réception inauguration aménagement entrée Nord
30/09/2019	Mandat n° 936	SIE Tournon	2 351,00	63512		Taxes foncières 2019
02/10/2019	Mandat n° 941	LA BOITE A SERVICE	725,00	615221		Nettoyage appartement communal n°2
15/10/2019	Mandat n° 971	EMPREINTE CREATIVE	980,00	6237		Bulletin municipal Septembre
25/10/2019	Mandat n° 1023	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	712,61	6065		Acquisition livres bibliothèque
25/10/2019	Mandat n° 1027	LDV SIGNALISATION	940,00	615221		Marquage au sol jeux école maternelle
25/10/2019	Mandat n° 1029	TRUCKS SOLUTIONS	950,82	61551		Révision véhicule communal
25/10/2019	Mandat n° 1031	RETEX AVOCATS	480,00	6226		Note d'honoraires coulée de boue
25/10/2019	Mandat n° 1033	IMPRIMERIE DESPESSE	1 689,00	6237		Bulletin municipal Septembre
25/10/2019	Mandat n° 1034	SYM COMMUNICATION	1 800,00	6237		Bulletin municipal Septembre
25/10/2019	Mandat n° 1043	SARL RELAIS DE CHARMES	359,89	60622		Carburant véhicules communaux
25/10/2019	Mandat n° 1045	LAURENCE BLACHIER	510,00	6218		Ménage école maternelle Septembre
25/10/2019	Engagement n° 2460	SYM COMMUNICATION	500,00	6232		Organisation vœux à la population
25/10/2019	Engagement n° 2461	CLARK'S VISEO CLUB	1 000,00	6232		Film vœux à la population
06/11/2019	Mandat n° 1047	RTM	714,77	60631		Produits d'entretien
06/11/2019	Mandat n° 1058	REMPLEIN	2 392,00	6218		Travaux débroussaillage semaine 38
22/11/2019	Mandat n° 1113	SOGELINK	450,00	6156		Abonnement DICT
25/11/2019	Mandat n° 1140	SARL RELAIS DE CHARMES	314,66	60622		Carburant véhicules communaux
25/11/2019	Mandat n° 1145	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	411,48	6065		Acquisition livres bibliothèque
25/11/2019	Mandat n° 1151	LAURENCE BLACHIER	330,00	6218		Ménage école maternelle Octobre
25/11/2019	Mandat n° 1159	TITRES CADO	1 021,00	6488		Cartes cadeau personnel communal
25/11/2019	Engagement n° 2473	SAFELEC	1 744,00	615221		Réparation porte sectionnelle services techniques
25/11/2019	Engagement n° 2474	CAVEAU LA BEYLESSE	433,50	6232		Vin vœux à la population
26/11/2019	Engagement n° 2483	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	690,76	6065		Acquisition livres bibliothèque

Le secrétaire de séance

Claude DEFAIVRE



Le Maire

Hervé COULMONT



